

DROIT INTERNATIONAL : Recueil juridique des droits de l'Homme en Afrique 1996-2000. TAVERNIER, Paul et Laurence BURGORGUE-LARSEN (dir.). Coll. du Credho, Bruxelles, Bruylant, 2002, 1312 p.

Marie-Christine Steckel-Montes

Volume 35, Number 4, décembre 2004

La théorie internationale face au 11 septembre et ses conséquences.
Perspectives libérales et critiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010492ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010492ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Steckel-Montes, M.-C. (2004). Review of [*DROIT INTERNATIONAL : Recueil juridique des droits de l'Homme en Afrique 1996-2000. TAVERNIER, Paul et Laurence BURGORGUE-LARSEN (dir.). Coll. du Credho, Bruxelles, Bruylant, 2002, 1312 p.*]. *Études internationales*, 35(4), 747–749. <https://doi.org/10.7202/010492ar>

Dans la troisième partie, consacrée aux « acteurs derrière la scène », sont étudiées trois situations : la perception du 11 septembre en Tunisie, au Québec et en Chine à la suite du bombardement, par les États-Unis, de l'ambassade de Chine à Belgrade en 1999. À partir de ces trois cas, l'ouvrage conclut que la régulation du consensus intérieur semble déterminante pour les stratégies discursives des leaders politiques sur la scène publique.

Enfin, la quatrième partie envisage deux hypothèses alternatives au choc des civilisations : l'une, pessimiste, d'un appauvrissement du mouvement mondial uniformisateur de la pensée ; l'autre, optimiste, de mondialisation des instruments juridiques internationaux et du développement des droits de l'homme.

Cet ouvrage collectif est donc un plaidoyer pour une attitude nuancée à l'égard de la théorie du choc des civilisations, qui est même qualifiée « d'hypothèse boiteuse ». À travers les différentes disciplines qu'ils représentent (relations internationales, sociologie politique, philosophie, anthropologie sociale, droit), les intervenants arrivent au même constat : il n'y a pas de choc de civilisation et c'est la collusion des puissants de toutes les civilisations qui enferme l'humanité dans les souffrances et les attentats.

Si l'ouvrage dénonce le caractère moralisateur et manichéen de la théorie du choc des civilisations, on peut aussi regretter l'angélisme de ceux qui remettent en doute l'existence d'un choc des civilisations. On admettra avec l'ensemble des auteurs que l'anarchie qui prévaut est certes

« régulée », mais elle est justement régulée par une absence totale de logique. Avec le 11 septembre, on est entré dans un monde où tout est malheureusement possible, jusques et y compris l'utilisation de la bombe atomique par des groupes privés terroristes alors que, justement, pendant la guerre froide, la possession de la bombe atomique supposait sa non-utilisation. Quant à penser que cette anarchie régulée est « récupérable », comme l'écrit l'un des intervenants, on aimerait pouvoir en être sûr...

Philippe CHRESTIA

Université de Corse

DROIT INTERNATIONAL

Recueil juridique des droits de l'Homme en Afrique 1996-2000.

TAVERNIER, Paul et Laurence BURGORGUE-LARSEN (dir.). *Coll. du Credho, Bruxelles, Bruylant, 2002, 1312 p.*

La littérature en matière des droits de l'Homme en Afrique est rare. À cet égard, ce recueil juridique s'avère inestimable. De plus, il faut saluer l'audace et l'expertise des acteurs de cette aventure humaine et scientifique dont les différentes étapes sont présentées dans un long avant-propos rédigé par Paul Tavernier. Il s'agit d'une œuvre collective résultant de la collaboration, engagée en 1998 sous le patronage du professeur Christof Heyns, entre le Credo-Paris Sud et le Centre for *Human Rights* de l'Université de Pretoria. Cette coopération se concrétise par la reprise du contenu des trois volumes, publiés en anglais (*Human Rights Law in Africa Series*) chez Kluwer, et l'introduction de nouveaux instruments.

Le livre se présente en trois parties dont la première porte sur les Nations Unies et les droits de l'Homme en Afrique. À ce titre, elle comporte les différents instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme. Un tableau fait, tout d'abord, état au 8 mai 2000 des signatures et des ratifications en Afrique. Ensuite, les déclarations et réserves sont présentées pour chaque pays selon l'ordre chronologique des différents textes. Par ailleurs, un tableau retrace pour la commission des droits de l'Homme et des autres comités, d'une part, les membres africains et d'autre part les rapports et documents généraux et spéciaux, les décisions, résolutions et déclarations. Enfin, de nombreux documents sont intégralement retranscrits : la convention internationale des droits de l'enfant, le statut du tribunal pénal pour le Rwanda, le règlement de procédure et de preuve, la directive relative à la commission d'office de Conseil de la défense. Cette partie se termine par un article fouillé sur « les États africains et les instruments des Nations Unies ». Précisément, ce rapport expose, par catégories de droit, comment les organes des Nations Unies surveillent, nonobstant la résistance et la méfiance des pays concernés, l'application des textes promouvant la protection des droits de l'Homme par cinquante-trois pays africains de 1996 à 1999.

La deuxième partie est consacrée à la protection régionale des droits de l'Homme en Afrique, dans l'Union européenne et dans les pays francophones. La première subdivision porte sur l'organisation de l'unité africaine et les droits de l'Homme.

Elle comporte, premièrement, un état des signatures et ratifications sous forme de tableau, puis les instruments de protection (charte africaine des droits de l'Homme et de peuple, protocole portant création d'une cour africaine des droits de l'Homme et de peuple, la liste des réserves et déclarations portant sur la charte africaine, le règlement intérieur de la commission africaine des droits de l'Homme et de peuple, le plan d'action de Grand Baie, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la convention de l'OUÉ et la résolution sur la bioéthique). Ces textes font, deuxièmement, l'objet d'un commentaire dans un rapport, rédigé par Frans Viljoen, sur l'Afrique et l'OUA de 1986 à 1999. La deuxième subdivision traite de l'Union européenne et des droits de l'Homme en Afrique. Dès lors, des extraits de la Convention de Lomé et de l'Accord de Cotonou sont présentés. En outre, Jean-François Akandji-Kombe – spécialiste de la politique extérieure de la communauté européenne et des droits de l'Homme – expose, en premier lieu, le cadre général des accords entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et, analyse en second lieu la problématique des droits de l'Homme dans l'Accord de Cotonou. Son enrichissante étude est complétée par une abondante bibliographie, qui invite le lecteur à approfondir ses pistes de réflexion. La troisième subdivision s'attachant à la francophonie, elle présente la Déclaration et le plan d'action de Moncton, les déclarations de Luxembourg et de Bamako et le Plan d'action de Cotonou.

La troisième partie du recueil expose le droit national des droits de l'Homme dans les pays d'Afrique. Trente-six pays sont présentés, à travers des repères essentiels, un rapport national – le plus souvent – rédigé par un ou deux spécialistes de la question et les dispositions constitutionnelles en matière des droits de l'Homme. De surcroît, une bibliographie est disponible pour aiguiller les lecteurs dans leurs recherches d'informations complémentaires.

Cet ouvrage est impressionnant par son volume et la richesse des documents présentés, précieux par la masse du travail de traduction et la qualité de l'œuvre doctrinale.

La présence d'une table des matières en début d'ouvrage, d'une carte géographique, de bibliographies spécifiques, d'une bibliographie générale mentionnant les sources « Internet », des fiches sur les pays et des commentaires sur la jurisprudence nationale et internationale font de ce livre un remarquable outil de travail. Il s'agit, de plus, d'un bel ouvrage avec sur le premier de couverture la représentation d'une sculpture de Dimas Macedo. Certes, la police utilisée ne facilite pas la lecture mais elle se justifie par les 1312 pages du livre.

Cet ouvrage s'adresse à un public très large. Il peut, d'une part, constituer un instrument de travail quotidien pour les praticiens, les fonctionnaires et les hommes politiques africains, et d'autre part, assurer la diffusion du savoir des universitaires, des ONG et des citoyens attachés à la protection des droits de l'Homme.

Marie-Christine STECKEL-MONTES

Université Limoges, France

Rights of Passage. The Passport in International Relation.

SALTER, Mark B. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2003, 195 p.

Les attentats du 11 septembre 2001 sont à l'origine d'une grave crise dans le système international. Nombre de régimes internationaux, dont notamment le droit de guerre, la solution pacifique des controverses et le multilatéralisme, représentés par les Nations Unies, ont été soumis à des pressions considérables à la suite de ces événements. Dans tous les cas, le rôle de la puissance hégémonique attaquée – les États-Unis – a été prépondérant.

Cependant, et de façon paradoxale, le régime international du passeport – et des contrôles frontaliers – s'en voit apparemment renforcé. La volonté de l'hégémon (ainsi que celle des autres États) de mieux contrôler les flux internationaux qui visent son territoire et ainsi éviter l'avènement d'autres actes terroristes sur son sol est, encore une fois, le facteur déterminant. Voici pourquoi le livre de Mark Salter est une contribution très pertinente aux débats contemporains sur les relations internationales.

Salter nous fait voir que le régime international du passeport n'est pas à l' hauteur de la tâche. Bien que le passeport ait été un instrument fondamental dans la construction de la souveraineté des États, telle que nous la connaissons aujourd'hui – et donc crucial pour le développement des relations internationales –, il a toujours été incapable d'acquiescer convenablement sa fonction primaire : soit contrôler les flux de per-